الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 03/06/2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « TUI »

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 03 juin 2019 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « TUI » réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales Société d'Investissement Aérien, Holidays Services, Société Marocaine de Développement de Transports Touristiques, Destination Services Morocco, et RCHM.

Le salarié procédera à la souscription sur une plateforme électronique entre le 05 juin et le 03 juillet 2019 inclus.

La période d'investissement aura lieu entre le 1er août 2019 et le 31 juillet 2020 inclus, durant laquelle le salarié pourra souscrire mensuellement entre 25 euros et 500 euros (soit 271 MAD et 5 420 MAD).

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le règlement du Plan d'Actionnariat des Employés (PAE) OneShare
- Le rapport annuel 2018 de TUI Group.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus ainsi qu'auprès de Société Générale. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/011/2019

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71
E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma